



Ville de Neuchâtel

COMMUNIQUE DE PRESSE RELATIF AUX COMPTES 2012

La Ville se porte bien

Le budget de l'exercice 2012 prévoyait un bénéfice de 1'739'800 francs. Les comptes 2012 bouclent avec un excédent de revenus de 3'586'968 francs.

L'ensemble des recettes fiscales s'améliorent par rapport au budget, à hauteur de plus de 22 millions de francs. C'est le cas en particulier de l'impôt sur le bénéfice, en hausse de 16 millions de francs. L'impôt sur le revenu des personnes physiques dépasse le budget de 1,3 million de francs et les rectifications de taxation des personnes morales de 1,8 million de francs.

D'un autre côté, la contribution de solidarité décrétée par le Canton, sous la forme d'un report de charges, s'est élevée à 4,8 millions de francs alors que le versement net au fonds provisoire de répartition des personnes morales a dépassé 13 millions de francs et que le montant net versé du chef de la péréquation a été de 8,6 millions de francs.

Les charges de personnel sont de plus de 2% inférieures au budget (2'127'000 francs) en raison surtout de postes restés vacants.

Les intérêts passifs sont inférieurs au budget de 262'000 francs. La baisse de la dette à long terme de 394 à 365 millions de francs et les taux plus bas que prévus au budget, expliquent cette amélioration.

Des amortissements complémentaires, à hauteur de 3,7 millions de francs, ont été réalisés. Le fonds prévu au budget 2013 pour la création de logements d'utilité publique a d'ores et déjà été institué et doté de 3 millions de francs. Le fonds pour des projets photovoltaïques privés a été augmenté de 500'000 francs. Par ailleurs, conformément à une circulaire du 12 novembre 2012 du Service des communes, une réserve de préfinancement des mesures d'assainissement de prevoyance.ne a été créée à hauteur de 8 millions de francs, soit la moitié de la part de la Ville à la réserve de fluctuation de valeurs. Enfin, un versement supplémentaire de 2,8 millions de francs a été affecté à la réserve d'entretien des immeubles locatifs.

Au 31 décembre, la fortune nette était de 49,1 millions de francs.

Les perspectives sont bonnes. En effet, le chantier de Microcity évolue conformément à sa planification. L'important pôle microtechnique qui est en train de voir le jour va constituer un atout majeur pour la région. Des entreprises se sont installées, d'autres vont encore être implantées. De nouveaux habitants vont arriver. Le nom de la ville sera associé à la recherche dans des domaines extrêmement porteurs, comme celui du solaire.

L'année 2012 a été marquée par l'ouverture d'un autre chantier important, qui n'a guère réjoui les acteurs économiques du centre-ville, celui des Armourins. Là aussi les travaux avancent bien et la plaie béante qui défigure le quartier sera bientôt cicatrisée. Avec, espéret-on, un nouvel élan à la clé.

Même si les difficultés rencontrées par les commerçants du centre résultent sans doute, pour une bonne part, de l'ouverture de gros centres commerciaux en périphérie, les Autorités ne restent pas les bras ballants. Le Conseil général a décidé à l'unanimité la création d'une commission du développement économique, qui s'est constituée en fin d'année. En outre, une démarche participative a été initiée avec la Haute Ecole Arc, ouverte aux Conseillers généraux membres de la commission du développement économique, aux Conseillers communaux, à certains cadres de l'Administration et à des représentants des commerçants.

Du point de vue de l'organisation de l'Administration, le point fort de l'exercice écoulé a été la création de l'éoren, soit le regroupement des écoles obligatoires de 15 communes. Par ailleurs, l'accueil pré- et parascolaire a été fortement développé conformément aux intentions exprimées.

L'entretien du patrimoine bâti, qui accuse un certain retard, est désormais au cœur des préoccupations. En ce qui concerne les bâtiments scolaires, après le collège de la Promenade, c'est celui du Crêt-du-Chêne qui a entamé sa cure de jouvence. Ceux des Parcs, des Charmettes et de Vauseyon seront les prochains sur la liste.

Malgré le lourd climat international, la vie économique reste très active. Les finances de la Ville sont le reflet de ce dynamisme. Force est en effet de constater que l'exercice 2012 a été excellent : le bénéfice est confortable, alors que des réserves ont été consolidées et des fonds dotés de montants importants. En outre, il a été procédé à des amortissements extraordinaires. Au final, la fortune nette a encore crû et la dette à long terme a pu être diminuée, pour la septième année consécutive. Il est toutefois impératif que les dépenses de fonctionnement restent contenues malgré la succession d'exercices favorables : si 2013 devrait encore être de la même veine, l'entrée en vigueur prévue au 1^{er} janvier 2014 de la loi prévoyant une nouvelle répartition de l'impôt des personnes morales privera notre Ville de ressources importantes. C'est dans cette perspective que le montant dû pour l'assainissement de prevoyance.ne a été provisionné par moitié. Le solde pourra sans doute l'être durant l'exercice 2013.

Neuchâtel, le 11 mars 2013

LE CONSEIL COMMUNAL